

Rappel des modalités d'inscriptions

Optez pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !



Inscription NON réalisée

Votre inscription sera effective à réception du chèque.

Facture disponible sur votre espace avocat après réception du chèque



Inscription réalisée et enregistrée par simple e-mail à pdavret@eda-alienor.com

Vous recevrez un e-mail de confirmation.

Facture disponible sur votre espace avocat après la formation et prélèvement fait après la formation.

Intéressé (e) ? Téléchargez le mandat et retournez le complété.



Inscription réalisée et enregistrée via le site en direct

Vous recevrez un e-mail de confirmation.

Facture disponible sur votre espace avocat immédiatement et paiement instantané.

Merci de préciser lors de votre inscription si vous souhaitez être en présentiel ou en webconférence.
Les accès en web conférence pour les formations proposées aussi en présentiel sont en priorité pour les barreaux extérieurs.

Nous vous rappelons que toute annulation doit nous parvenir au plus tard dans les 72 heures qui précèdent la session pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

En cas d'absence, les demandes de prises en charge FIFPL ou institut sont annulées et la formation vous sera facturée au tarif en vigueur.